



Réunion de quartier

du vendredi 18 octobre 2024

Villages concernés :

La Ville Jean, L'Aumône, Le Mesnil des Aulnays, La Ville Boulay, Le Boussou, Lessard, La Touesse, Loumas, L'Epine, La Ville Goriou, La Motte.

Participants : *Madame DANIEL Pauline, Monsieur CHAPRON Robert, Madame JAMIN Sylvie, Monsieur et Madame RENAULT Anne et Anthony, Monsieur et Madame DELAUNAY Laurence et Stéphane, Monsieur RIOU Jean-Claude, Madame LEMOINE Colette, Monsieur PLAINFOSSÉ Bruno.*

Représentants de la Municipalité : *Chantale CORBEAU, Janine PENGUEN, Odile NOËL, Valérie ARNOULT, Sylvie ALAIN.*

1 - Rappel des points évoqués à la dernière réunion (2022)

- Nuisances de l'activité aéromodélisme :
Constat aujourd'hui : moins de moteur aéromodélisme + d'électrique. Par ailleurs Monsieur le Maire était intervenu auprès du club pour limiter les vols le dimanche entre 12h00 et 14h00.
 - Le pumptrack (à la place d'un skate parc) *sera mis en place en 2025 sur le stade Pierre Romé.*
 - Vitesse excessive à Loumas : *en plus des potelets et du radar pédagogique, la municipalité est allée au bout de ce qu'elle pouvait faire en mettant en place un ralentisseur ; après, il en est de la responsabilité individuelle.*
 - Nuisances sonores de voisinage le week end : *les règles sont édictées par un arrêté préfectoral qui interdit entre 20h00 et 8h00 l'utilisation d'outils ou d'engins susceptibles de causer une nuisance sonore.*
 - Stationnement sur espace près de l'arrêt de bus gare : *la situation semble s'améliorer mais la municipalité n'exclut pas de mettre en œuvre une signalisation au sol si nécessaire.*
-

2 – Points évoqués

- Poteau électrique envahi de lierres au Mesnil (n°22) : La commune va faire les vérifications nécessaires, pour voir si cela relève de la responsabilité d'ENEDIS.
- Problème de l'entretien des espaces verts à Loumas : les services municipaux vont faire le nécessaire.
- Structure claustra à Loumas : cette structure relève de la compétence Assainissement de Saint Malo Agglomération et est gérée par la Société VEOLIA. La municipalité va reprendre contact avec ces interlocuteurs.
- A quel moment arrivera l'aire de covoiturage et la Zone Artisanale : Cette opération est pilotée par Saint Malo Agglomération, y compris au titre de la maîtrise foncière. Sur ce dernier point il a fallu recourir à une procédure d'expropriation qui a considérablement rallongé les délais. La phase opérationnelle devrait intervenir au cours de l'année 2025.
- Village du Mesnil – Panneau de rappel SENS INTERDIT car pas clair pour les utilisateurs voire dangereux : la situation va être vérifiée et réexaminée.
- Le Mesnil – Vitesse au niveau du restaurant : un passage piéton serait bien ou une chicane + Place PMR au restaurant : Cette voie est une route départementale (RD75), située hors agglomération et de ce fait est totalement gérée par le Département. Cette problématique de la vitesse à cet endroit a été régulièrement évoquée avec le Département. Pour autant, Monsieur le Maire va écrire officiellement au Département pour solliciter une nouvelle fois son attention sur la vitesse.
- Enfants de la Ville Boulay : Sécurité du cheminement vers l'arrêt de car : (cf : éléments de réponse ci-dessus).
- Association de Bikers dans les locaux de la Menuiserie : La municipalité n'avait pas connaissance de cette situation.
- Autour de l'Epine, la crèche et micro-crèche, les poubelles tombent et nécessiteraient des bacs plus grands car tombent et déchets partout : Cette problématique n'est pas propre à ce secteur, puisque les déchets dans les bacs jaunes doivent être présentés en vrac. Pour autant, il est toujours possible de demander à Saint Malo Agglomération des bacs plus grands (Téléphone vert : 0800 801 061).
- Bus à la demande : renseignements disponibles en mairie : Information à mettre sur l'Info Badiou : Mise en service le 1^{er} janvier 2025.
- Fibre : les villages de La Motte et de La Ville Goriou ne sont pas desservis pour des contraintes techniques non résolues à ce jour.